



Réunion téléphonique du 24 mars 2020

Section Bretagne Pays de Loire

Le DI nous informe qu'à l'heure actuelle, il y a 18 % des agents à leur poste de travail (AG, Co et Su).

Sur les 82 % restants, 1/4 sont en télé-travail.

La plupart des missions, même en fonctionnement dégradé sont assurées.

Deux services, cependant, (BSE de Lorient et BSI de Nantes) sont en difficulté.

Comme la DG l'a précisé, les Directions doivent respecter scrupuleusement les objectifs de contrôles édictés avec malgré tout, un format adapté en fonction des situations avec à la clef une réelle harmonisation de fonctionnement entre les Directions.

Une des priorités est et restera la Lutte Contre les Trafics en respectant les consignes des médecins de prévention dont chacun a été destinataire. Il est bien clair que si les prérogatives et consignes de sécurités édictées (moyens de protection sanitaire) ne sont pas remplies, les contrôles ne peuvent se dérouler.

Il y a toujours une permanence pénale qui étudiera cas par cas les sollicitations des agents des douanes en cas de saisie de marchandises dépassant les seuils, les RD, etc ... Il est clair que, dans certains cas, les saisies sèches seront préconisées.

Le problème des contrôles postaux.

Le DI est conscient du questionnement des agents (absences de moyens de protections des agents de la poste, exigüité des lieux, hostilité de certains de ces mêmes agents).

Ce genre de contrôle ne peut pas être exclu dans la mesure où c'est actuellement un vecteur important de fraude dont la contrefaçon ou les marchandises sans normes intéressant directement la protection sanitaire (masques, produits hydro-alcooliques, gants)

Point opérations commerciales/administration générale :

De nombreux agents sont en télétravail. En ce qui concerne « Rapido » (télétravail), nous sommes toujours à 1000 connexions en même temps. La DGDDI est en attente des 5000 connexions promises.

Les statistiques du CE4 mettent en exergue une baisse de 20 % des flux. Les échanges restent donc importants.

Lutte contre la fraude :

Les contrôles PPF restent également une priorité. À voir pour les contrôles aux frontières. Le DI répète, et ce sont les instructions précises de la DG : nos missions prioritaires sont les PPF et la LCF.

Les OS souhaitent également que les DR fassent un peu moins pression sur les services.

De nouvelles notes, fiches ou instructions sont en train d'être élaborées ou à l'étude par la DG. Elles compléteront ou remplaceront les précédentes notes

- Protection des agents qui complétera ou remplacera la précédente, Contrôles routiers (suspensions particulières, points de contrôles, etc ...).
- Médecin – Avocats – Parquets.
- Cas du Royaume uni

Point Ressources humaines :

Les OS s'interrogent sur les chiffres et les contradictions. Notamment en ce qui concerne les agents atteints du virus. Le DI précise qu'il s'agit de chiffres officiels et avérés. Ils ne concernent que la DI (Exit, la DOD et le SEJF).

Officiellement, avec constat médical avéré, il n'y a que deux agents atteints par le COVID. Il ne peut pas prendre en compte, dans les statistiques, les hypothétiques agents atteints le Covid-19 sans preuve médicale.

Ceci étant, en l'absence de tests, le DI est conscient qu'il peut y avoir une sur ou sous-estimation des agents atteints par la maladie ou simplement porteurs du virus.

Le DI reconnaît qu'il y a beaucoup de contradictions notamment par le biais du matraquage fait par les médias ...

Les masques de protection :

Néanmoins, l'administration s'appuie sur la mise en place des recommandations des Autorités Sanitaires officielles.

Dans ce cadre, il comprend le questionnement des agents quant aux masques dont la date de péremption est 2014. Cependant, si la conservation est conforme (endroit sec et conditionnement d'origine), il n'y a aucun problème.

Les masques sont alors efficaces contre les virus aéroportés tel le COVID-19, dicit les autorités scientifiques, tel le Dr Salomon.

Nombre d'agents ne comprennent pas que nos masques ne soient pas distribués. La Préfecture réquisitionnera nos masques si cela est nécessaire (un état des lieux lui a été fait) avec une priorité pour le secteur médical.

En ce qui concerne l'appui envers les autres administrations, le principe est le même, si cela s'avère nécessaire.

La nouvelle attestation signée du DI, valable jusqu'au 30 avril, a été transmise aux chefs de services et sera donnée aux agents qui ont besoin de se déplacer dans le cadre de leurs fonctions.

Un certain nombre d'agents pensent qu'ils seraient plus utiles à assister les forces de l'ordre ou bien ont l'impression d'être sacrifiés pour « l'affichage ». Il conclut que nous devons être conscients de cette notion incontournable qu'est le Service Public. Que celui doit continuer à fonctionner même de façon dégradée sous peine d'un écroulement de l'État.

Un point sera fait régulièrement avec les OS ainsi qu'avec tous les agents de la DI